

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.067

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 1er Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

25 Juillet 1994

**DATE D'AFFICHAGE**

25 Juillet 1994

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT, et TAP, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD  
M. COASSIN par M. CANDAU  
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, BARON et MARCONI

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 29

Monsieur CHABANEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Protection de l'embarcadère du Bac

**VOTE** : UNANIMITE

Lors des tempêtes hivernales 93/94, les enrochements de protection de l'embarcadère du bac, jetée sud de la zone portuaire ont

subi d'importants désordres.

Il est nécessaire de procéder à un remaniement de la protection et à un renforcement de l'ouvrage. Le montant des travaux est estimé à 900 000 Frs.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'opportunité du projet, de solliciter une aide financière du Département et de confier la Maîtrise d'oeuvre des travaux aux services de l'Equipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le dossier sommaire établi par les services de l'équipement,
- VU l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours apportés aux Collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (service de l'Equipement) en application des lois n° 48.1530 du 29 septembre 1948 et N° 55.985 du 26 Juillet 1955.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter du Département une aide financière pour exécuter les travaux de renforcement de l'embarcadère du bac dont le montant est estimé à 900 000 Frs.

- de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 3 Août 1994**

**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**